

L'Autorité belge de la Concurrence examine une initiative durable visant à garantir des "salaires décents dans la filière bananière"

L'Autorité belge de la Concurrence considère que le projet de durabilité d'IDH Sustainable Trade et de certaines grandes chaînes de distribution visant à garantir des salaires décents dans la filière bananière, ne soulève pas de problème de concurrence. Les initiatives de développement durable consistant en des partenariats entre entreprises peuvent nécessiter une mise en balance complexe des intérêts de la coopération pour le développement durable, d'une part, et les effets sur la concurrence, d'autre part.

Le projet envisagé a pour objectif de combler l'écart entre les salaires réels et les salaires de subsistance dans la filière bananière. Le projet vise les bananes fraîches provenant d'entreprises employant 5 personnes ou plus et vendues sur le marché belge par la majorité des détaillants sous marque commerciale ou pas.

Afin d'évaluer les effets du partenariat envisagé sur la concurrence, les paramètres suivants ont, entre autres, été pris en compte : transparence pour les participants au processus de sélection des normes, participation volontaire, possibilité de normes plus strictes, absence d'échange d'informations commerciales sensibles, accès effectif et non discriminatoire aux exigences et conditions de la norme, absence d'augmentation significative des prix ou de réduction du choix, contrôle de la mise en œuvre de la norme de durabilité par un mécanisme ou un système de surveillance.

En outre, des garanties suffisantes ont été intégrées au projet pour empêcher l'échange d'informations commercialement sensibles qui préserveront l'autonomie des participants en matière de prix.

IDH a également confirmé qu'aucune recommandation ne sera faite sur la manière de répercuter les changements de coûts dans la chaîne d'approvisionnement. De même, aucun prix minimum obligatoire ou recommandé ne sera communiqué aux différents maillons de la chaîne d'approvisionnement.

Enfin, l'application effective du projet sera gérée par IDH. Les différents indicateurs clés de performance seront contrôlés chaque année afin de mesurer les progrès accomplis et l'impact réel des interventions dans les principaux pays d'origine sera contrôlé. En outre, les données saisies par les participants seront vérifiées par une tierce partie indépendante.

À l'avenir, IDH tiendra l'Autorité belge de la Concurrence informée de tout changement et de tout développement ultérieur de l'initiative proposée.

Pour de plus amples informations, nous vous invitons à prendre contact avec :

Damien Gerard
Auditeur général
Tél : + 32 (2) 277 76 57
Courriel : damien.gerard@bma-abc.be
Site internet : www.concurrence.be

L'Autorité belge de la Concurrence (ABC) est une autorité administrative indépendante qui contribue à la définition et à la mise en œuvre d'une politique de concurrence en Belgique. Concrètement, l'ABC poursuit les pratiques anticoncurrentielles, telles que les cartels et les abus de position dominante, et contrôle les principales opérations de concentration et de fusion. L'ABC coopère avec les autorités de concurrence des États membres de l'Union européenne et la Commission européenne à l'intérieur du réseau européen de la concurrence (REC).